

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion plénière du 27 août 2020

**Président :** Brice PARINET (Président de la C.D.A)

**Présents :** Timothé BONNOT, Patrick CASSASSUS, Jean-Philippe CLAMEN, Guillaume DANGLADE, Vincent DUBOURDIEU, Félicien GAZON, Gabriel HENRY, Patrice LETOUZEY (Secrétaire de séance), Laurent MILORIAUX, Nathalie PASIERB, Philippe PELLAN, Stéphan PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE, Alexandre SIMON, Victor SIMON, Didier VALSAQUE et Lotfi ZARKA.

**Absents excusés :** Yoann BENOIT, Miloud BOUTOUBA, Thomas DELASSUS, Mustapha JINAMI, Éric POULAT, Pascal POUPEAU et Tiago TINOCO.

**Assistent :** Daniel CHABOT (C.T.R.A), Sébastien D'ORIANO (Président de l'UNAF) et Laurent TESSIER (en visioconférence).

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District**

## 1 - Ouverture de la séance

Le Président Brice PARINET ouvre la séance.  
En liminaire, il souhaite la bienvenue à Daniel CHABOT, le Conseiller Technique Régional en Arbitrage.

Patrice LETOUZEY, est désigné secrétaire de séance.

## 2 - Informations du Président de la C.D.A

Le Président de la C.D.A revient sur les points importants du protocole sanitaire mis en place par la L.P.I.F.F :

1) Tests non obligatoires pour les licenciés avant la reprise des compétitions.

2) Le port du masque est obligatoire pour toute personne (à partir de 11 ans) entrant dans le stade, en tout lieu et à tout moment. Sont dispensés pendant la rencontre : les joueurs, les arbitres et le coach.

**Les personnes présentes sur le banc de touche portent obligatoirement le masque à l'exception du coach.**

3) Les principes de distanciation physique (1m) et d'application des gestes barrières, doivent être respectés en tout lieu et à tout moment.

4) Les vestiaires sont autorisés (Décret du 13/08) sous réserve du

YVELINES FOOTBALL N° 1658

respect des règles sanitaires suivantes :

**A - Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls officiels (seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone) ;**

**B - Limiter le temps de présence dans les vestiaires ;**

**C - Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette. La tablette sera désinfectée après chaque utilisation ;**

**D - Aérer et désinfecter les vestiaires régulièrement ;**

**E - Conformément à l'avis du Haut Conseil de la santé publique, il est recommandé de privilégier, dans tous les cas où cela est possible, le changement de vêtements et la prise des douches à domicile.**

**5) Le club recevant est en charge de fournir les éléments nécessaires aux gestes barrière et à la protection des officiels (délégués, arbitres...) : savon et/ou gel hydroalcoolique.**

6) Conformément aux dispositions de l'article 42 du Décret 2020-860 du 10 juillet 2020, dans sa version consolidée du 25 août : « Les stades ne peuvent accueillir de public que dans le respect des conditions suivantes :

- Lorsque les personnes accueillies ont une place assise ;
- Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble. » Par conséquent, les spectateurs sont autorisés uniquement en tribune et sous réserve de places assises (sauf arrêtés municipaux ou préfectoraux). Jauge à 5 000 personnes maximum (avec respect des distanciations et port du masque obligatoires).

**7) Toutes les animations sont interdites. Pas de protocole d'avant match et d'après match entre joueurs et arbitres (les poignées de mains sont interdites)**

Le Président de la C.D.A informe les membres de la Commission de l'annulation du Forum du District. **Le Webinaire de rentrée du vendredi 11 septembre à 18h30 reste maintenu.**

Enfin, Brice PARINET revient sur le règlement spécifique en Coupe de France :

**Suppression de la prolongation à l'issue du temps réglementaire en cas de match nul.**

Faire pratiquer, directement, l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes.

- Un joueur qui a été exclu durant le match ne peut prendre part aux tirs au but, **Les mises en garde ou avertissement recus durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance des tirs au but.**

- Le nombre de remplacements est de 3 joueurs au cours de la rencontre.

- Le remplacé ne pourra pas prétendre à revenir sur le terrain après son remplacement. Sa sortie étant définitive.

## 3) Intervention du C.T.R.A

Daniel CHABOT revient sur la nomination d'Éric POULAT au poste de C.T.R.A et développe la politique de formation régionale ainsi que la répartition des tâches entre les C.T.R.A. Il insiste sur la nécessité de développer les relations et la communication entre la C.R.A et les C.D.A. De même, il évoque le travail de fidélisation mis en place par Éric POULAT nouvellement nommé en qualité de deuxième C.T.R.A. Le Président Brice PARINET souhaite tout le succès possible au nouveau C.T.R.A.

Daniel CHABOT informe la Commission de la procédure de suivi des formations initiales, il appartient à la C.D.A de prendre attache avec l'I.R.F.F dans le cadre du suivi des inscriptions des candidats. Didier VALSAQUE et Laurent TESSIER font part de leurs vives inquiétudes quant aux lourdes procédures administratives d'inscription et se disent préoccupés par l'impossibilité pour les formateurs des C.D.A d'assurer un suivi de ces inscriptions.

Le C.T.R.A informe la C.D.A de la mise en place d'une formation Initiateur 1<sup>er</sup> degré très prochainement dès que les conditions sanitaires le permettront. Le Président PARINET insiste sur la nécessité de proposer une offre de formation aussi rapidement que faire se peut dans ce domaine.

Par ailleurs, il remercie chaleureusement Daniel CHABOT pour sa présence et lui fait part de toute sa confiance pour mener à bien les différents projets qu'il doit conduire.

## 4) Organisation des actions de la C.D.A

La C.D.A procède aux désignations des différents membres pour l'encadrement de ses actions.

## 5) Mise en place de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage

Le Président de la Commission informe les membres que la C.D.P.A sera nommée à l'occasion du prochain Comité de Direction. De son côté, Daniel CHABOT que la Commission Régionale de l'Arbitrage travaille de son côté, non sans difficultés, à la création de la Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage. Brice PARINET affirme que la création d'une antenne parisienne, au-delà d'être une obligation fédérale, est nécessaire à la fidélisation des arbitres franciliens d'autant plus que leur effectif a baissé de 5.9% entre la saison 2018-2019 et la saison 2019-2020.

## 6) Préparation du stage de début de saison

Patrick CASSASSUS revient sur le rôle de chacun durant le stage ainsi que sur son programme. Il rappelle que Claude TELLENE, membre de la Commission Fédérale des Arbitres interviendra tout

comme Bastien DECHEPY, arbitre de Ligue 1.

## **7) Préparation du stage des observateurs**

Le stage des observateurs se déroulera le dimanche 27 septembre 2020 au siège du District des Yvelines et sera animé par Miloud BOUTOUBA, Patrick CASSASSUS et Félicien GAZON. La matinée sera consacrée à des ateliers en salle, tandis que l'après-midi fera l'occasion d'une observation commune sur une rencontre de Championnat Senior R3 à Maurepas.

### **Questions diverses :**

Aucune autre question étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion a pris fin à 20h45.